

Exercice 1995 - Acquisition de fournitures pour le Service Bâtiment - Appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin d'assurer l'approvisionnement du Service Bâtiment en fournitures pour ses ateliers de serrurerie-maçonnerie, menuiserie, plomberie et peinture, des marchés fractionnés à bons de commande seront conclus pour une période d'un an.

Après plusieurs années d'application, il est apparu nécessaire de redéfinir la période d'exécution de ces marchés, afin de mieux maîtriser les prix des produits concernés.

En effet, les prix sont systématiquement revalorisés en début d'année (janvier), puis au début du deuxième semestre. Il est donc proposé de conclure ces marchés à compter du 1^{er} mars 1995 (et non plus au 1^{er} janvier, comme les années précédentes).

De plus, les fournisseurs seront dorénavant tenus de garantir les tarifs consentis pour une durée minimum de 6 mois.

A titre d'information, les montants des achats pour l'année 1994 s'élèveront à environ :

- 350 000 F pour le lot quincaillerie et visserie,
- 550 000 F pour le lot sanitaires, appareils et robinetteries,
- 100 000 F pour le lot produits sidérurgiques, laminés, tubes tréfilés,
- 100 000 F pour le lot bois d'œuvre sapin et exotique,
- 70 000 F pour le lot matériaux : ciments et plâtres,
- 85 000 F pour le lot vitrerie, miroiterie,
- 250 000 F pour le lot peinture bâtiment, laques et vernis,
- 360 000 F pour le lot bois reconstitués, contre-plaqués, mélaminés et isorel,
- 40 000 F pour le lot isolation.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des achats, y compris des achats supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget primitif des exercices concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.